



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affaires étrangères : administration centrale

Question écrite n° 18316

Texte de la question

M. Jean-Jacques Denis attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fonctionnement du bureau des visas Algérie. De nombreuses personnes de ma circonscription, algériennes ou d'origine algérienne, se sont émues des graves difficultés qu'elles éprouvent pour obtenir un visa ou même, parfois, une réponse à leur demande. La situation dramatique que vit aujourd'hui l'Algérie - et la fermeture des services de notre ambassade à Alger qui en résulte - ne simplifie à l'évidence pas le travail de nos services. Les impératifs de sécurité face aux menées intégristes n'échappent à personne. Mais un bon fonctionnement du service des visas Algérie est une nécessité impérieuse afin que notre pays puisse conserver les rapports privilégiés qu'il entretient de longue date avec la communauté algérienne présente sur notre territoire. Il y va de notre image de pays accueillant, ouvert sur le monde et soucieux d'intégration. Cette préoccupation, régulièrement rappelée par le gouvernement, ne doit pas être sous-estimée. Il ne faudrait pas que des dysfonctionnements graves et répétés en matière de délivrance des visas donne l'impression aux communautés concernées que la France est peu soucieuse de leur manifester sa solidarité dans une période difficile pour tous les Algériens. Il demande à M. le ministre des affaires étrangères comment il compte à l'avenir faciliter la délivrance des visas pour les familles des Algériens présents sur notre territoire et s'il envisage de renforcer prochainement les effectifs d'un service à l'évidence incapable de faire face au nombre croissant de dossiers traités.

Texte de la réponse

Le Gouvernement français se préoccupe, comme l'y invite l'honorable parlementaire, d'améliorer les conditions de délivrance des visas aux ressortissants algériens. A cet égard, une simplification des procédures, s'agissant notamment des hommes d'affaires, des personnes qui concourent à la vitalité de nos relations bilatérales et des membres de la famille des ressortissants français, a été décidée. Parallèlement, pour tenir compte de la lenteur et des aléas à la procédure postale, le recours à la télécopie a été généralisé pour l'envoi des dossiers. Les numéros auxquels ceux-ci peuvent être adressés ont été diffusés, par voie de presse, en Algérie. Ces mesures, qui visent à accroître le nombre des visas délivrés et à diminuer les délais d'instruction, s'accompagnent d'un renforcement des effectifs Bureau Visas Algérie avec pour objectif d'améliorer ses capacités de traitement. De même, l'affectation d'agents supplémentaires à notre consulat général à Alger et le réaménagement de son dispositif d'accueil, actuellement en cours, devraient permettre de mieux répondre à la demande des citoyens algériens et de favoriser ainsi le développement des relations entre nos deux pays.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Denis](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18316

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4516

Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5680